

La médiathèque



Modalités de fonctionnement modifiées pendant l'état d'urgence sanitaire, référez-vous à l'article suivant :

<https://www.roquettes.fr/fr/vie-culturelle/la-mediathèque/covid-19-acces-a-la-mediathèque-departementale-numerique.html>

Conditions de prêt

- * Habiter Roquettes ou y exercer une activité professionnelle, faire partie du Muretain Agglo
- * Remplir une fiche d'inscription, fournir un justificatif de domicile. Autorisation parentale pour les mineurs. Le prêt des documents et médias est strictement personnel.

Une carte d'adhésion est délivrée. Gratuite à l'inscription, elle est payante en cas de perte (2 euros).

Durée du prêt

- * 3 semaines pour 10 documents et une semaine pour un DVD
- * Le prêt est gratuit. Toutefois en cas de perte ou de détérioration, le document sera remplacé dans la même édition sauf pour le DVD.

Heures d'ouverture

Les horaires d'ouverture de la médiathèque sont :

- * Mardi de 15h30 à 18h30
- * Mercredi de 10h à 18h30
- * Vendredi de 15h30 à 18h30
- * Samedi de 10h à 13h et 14h à 17h

Site

<http://roquettes.opac3d.fr/search.php>